

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉTUDE PERSONNALISÉE**

Formulaire à compléter et à adresser par courrier électronique à : [contact@lafont-assurances.com](mailto:contact@lafont-assurances.com)

Il s'agit d'une demande d'étude en vue :

de la souscription d'un nouveau contrat

d'un remplacement du contrat N°

Date d'effet envisagée :

**PROPOSANT**

Raison sociale : .....

Forme juridique : ..... Numéro SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal\* : ..... Ville : .....

Nous sommes :  une Structure Commerciale Agréée FFESSM  autre, précisez : .....

Nom, prénom interlocuteur : .....

Fonction : .....

Téléphone fixe\* : ..... Téléphone portable\* : .....

E-mail : .....

Numéro d'agrément FFESSM :

Vous pouvez me joindre (précisez les jours et les heures) : .....

**DESCRIPTION DE LA STRUCTURE**

Date de création de la Structure : ..... L'effectif de la Structure n'excède pas : ..... personnes

Dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes de la Structure : ..... €

Date de clôture annuelle de l'exercice comptable :

La Structure fait-elle l'objet d'une procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde) ? : OUI NON

Le précédent contrat d'assurance a-t-il été résilié par le précédent assureur ? : OUI NON

**ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA STRUCTURE**

La Structure exerce l'une ou plusieurs des activités principales suivantes :

- l'enseignement et découverte de la plongée,
- l'organisation de plongées de loisirs et d'exploration,
- les baptêmes de plongée, baptêmes de plongée au casque,
- la plongée en scaphandre à l'air (communément appelée plongée bouteille),
- la randonnée palmée et la randonnée subaquatique,
- l'apnée,
- la plongée au nitrox, au trimix et à l'héliox,
- la décompression à l'oxygène pur,
- le gonflage des bouteilles,
- l'utilisation des compresseurs et stations de gonflage par les personnes habilitées,
- l'inspection visuelle des blocs,
- la vente de produits en lien avec ces activités (à l'exclusion des prestations hôtelières, voyages, séjours telles que définies par la Loi de 1992),
- la formation,
- l'enseignement du secourisme,
- la location et réparation de produits liés à la pratique des activités assurées,
- la vente de photos, vidéos et produits assimilés.

\*Ne mettez aucun espace entre les chiffres

## ACTIVITÉS SECONDAIRES DE LA STRUCTURE

La Structure exerce l'une ou plusieurs des activités secondaire(s) suivantes mais le chiffre d'affaires cumulé des activités listées ci-après représente moins de 20% de son chiffre d'affaires global :

- la location de canoë, de kayak et/ou de stand-up paddle,
- la natation,
- la location de vélos.
- À l'exclusion des travaux sous-marins soumis à certification visés par l'annexe 1 de l'arrêté du 29/09/2017, les interventions subaquatiques en milieu hyperbare :
  - > de nettoyage de tous déchets non soumis à une réglementation particulière en matière de protection de l'environnement,
  - > de comptage d'espèces aquatiques et subaquatiques,
  - > d'accompagnement vidéo et photo de missions d'expertise,
  - > de nettoyage de coques de bateaux de PLAISANCE, en port,
  - > d'inspection visuelle d'ouvrages immergés SANS EXPERTISE,
  - > de mise en place de bouées de balisage pour délimiter uniquement :
    - la zone des 300 mètres du rivage, - les chenaux traversiers,
    - les zones interdites aux bateaux à moteur, - les zones réservées à la baignade.
  - > de recherche et récupération de petits objets sous les bateaux ou en mer (montres, lunettes, appareils photos, téléphones, appareillage),
  - > de recherche et récupération de mouillages de bateaux de plaisance (chaîne, ancres),
  - > de récupération de bouts et cordages pris dans les hélices.

La Structure exerce l'une ou plusieurs des activités secondaire(s) listées ci-dessus mais leur chiffre d'affaires cumulé représente au moins 20% de son chiffre d'affaires global et/ou elle exerce d'autres activités secondaires\* :

Activité secondaire	% du CA global de la Structure
Interventions de réfection sur bouées, pendilles, cordages des postes de mouillage au port	
Balisage de zones dédiées à la plongée avec des bouées	
Installation de bouées d'amarrage fixes dédiées aux bateaux de plongée	
Autre :	
Autre :	

\*Selon étude, un contrat spécifique pourra être proposé

## ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE

Avez-vous déclaré un ou des sinistre(s) au cours des 24 derniers mois ? OUI NON

Si oui,

Date	Nature	Coût
		€
		€
		€

## COTISATIONS

**Vous souhaitez régler vos cotisations :**

Par fractionnement :

Par prélèvement automatique : OUI NON

**BIENS PROFESSIONNELS DE LA STRUCTURE**

**VOS LOCAUX :**

Quelle est/sont l'/les adresse(s) du/des risque(s) ?

Quelle est la superficie des locaux occupés (si les locaux sont situés au sein de votre habitation, ne renseigner que la superficie dédiée à l'exercice de votre activité professionnelle (ex : bureau) ou au stockage de votre matériel professionnel) ?

En quelle qualité occupez-vous les locaux ?

Si vous êtes locataire, votre bail vous impose-t-il d'assurer les locaux pour le compte du propriétaire ?

Si vous êtes locataire, votre bail vous exonère-t-il des risques locatifs ?

RISQUE	Adresse	CP	Ville	Superficie (m <sup>2</sup> )	Qualité	Assurance pour compte du propriétaire	Exonération des risques locatifs
Risque 1						OUI NON	OUI NON
Risque 2						OUI NON	OUI NON
Risque 3						OUI NON	OUI NON

CARACTÉRISTIQUES DE VOS LOCAUX	RISQUE	RÉPONSE
Stockez-vous dans les locaux assurés plus de 200 litres de liquides inflammables (hors liquides de chauffage) et plus de 500 kg de gaz combustible ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Stockez-vous plus de 50m3 d'emballage ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Sont-ils équipés d'une chambre froide de plus de 25% de la superficie ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON

SITUATION DE VOS LOCAUX	RISQUE	RÉPONSE
Au rez-de-chaussée ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Dans une Zone Artisanale, Commerciale ou Industrielle ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Dans un bâtiment construit et couvert en matériaux durs pour plus de 75% ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON

**BIENS PROFESSIONNELS DE LA STRUCTURE** suite...

SITUATION DE VOS LOCAUX	RISQUE	RÉPONSE
Dans un château, manoir ou bâtiment classé ou inscrit, en tout ou partie, par le service des monuments historiques du ministère chargé de la Culture ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Dans un bâtiment ou groupe de bâtiments en communication de plus de 20 000 m2 de surface développée ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Dans un bâtiment ou groupe de bâtiments en communication de plus de 28 m de haut ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Dans un ensemble à caractère industriel ou sont-ils contigus avec communication à un tel ensemble ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Dans une galerie marchande d'un hyper ou supermarché ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON
Dans un centre commercial de plus de 3 000 m2 ou contigus avec communication à un tel centre ?	Risque 1	OUI NON
	Risque 2	OUI NON
	Risque 3	OUI NON

**Moyens de protection et de prévention en vol**

De quel(s) moyen(s) de protection contre le vol les locaux professionnels sont-ils équipés (merci de vous reporter au barème en annexe) ?

RISQUE	NIVEAU
Risque 1	
Risque 2	
Risque 3	

**Moyens de protection et de prévention en incendie de vos locaux**

Installation électrique est-elle vérifiée par un professionnel qualifié ? : OUI NON  
 Les extincteurs sont-ils vérifiés par un professionnel qualifié mais non certifié APSAD R4 ? : OUI NON  
 Les extincteurs sont-ils vérifiés par un professionnel Vérificateur certifié APSAD R4 ? : OUI NON



**GARANTIES SOLLICITÉES**

**DOMMAGES AUX BIENS**

Objectif : garantir les locaux dont vous êtes occupant à titre gratuit, locataire ou propriétaire et/ou le mobilier / matériel professionnel s'y trouvant.

**Local situé en Outre-Mer : un contrat spécifique sera proposé.**

GARANTIES	RISQUE 1	RISQUE 2	RISQUE 3
Incendie, événements assimilés et vandalisme	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €
Effondrement	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €
Catastrophes naturelles	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €
Événements climatiques	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €
Attentat ou acte de terrorisme	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €

**GARANTIES SOLLICITÉES** suite...

GARANTIES	RISQUE 1	RISQUE 2	RISQUE 3
Dégâts des eaux	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €	Locaux* : Illimité Contenu professionnel : ..... €
Vol : détériorations immobilières des locaux Vol : contenu	Illimité ..... €	Illimité ..... €	Illimité ..... €
Bris des glaces et enseignes	..... €	..... €	..... €
Documents professionnels informatiques et frais de reconstitution	..... €	..... €	..... €
Documents professionnels non informatiques et frais de reconstitution	..... €	..... €	..... €
Biens, effets personnels et biens d'exposant	..... €	..... €	..... €
Espèces, fonds et valeurs en meuble	..... €	..... €	..... €
Espèces, fonds et valeurs en coffre	..... €	..... €	..... €
Manipulation et transport de fonds et valeurs	..... €	..... €	..... €
Vol en devanture	..... €	..... €	..... €
Bris et dommages électriques des matériels informatiques et d'exploitation	..... €	..... €	..... €
Perte de produit en matériel frigorifique	..... €	..... €	..... €
Piscine	..... €	..... €	..... €
Matériels de production d'énergie renouvelable	..... €	..... €	..... €
Autres événements accidentels non prévus par ailleurs	..... €	..... €	..... €
Majoration du contenu déclaré pour tenir compte des variations d'activité	..... %	..... %	..... %

\*Si vous êtes propriétaire ou occupant agissant pour le compte du propriétaire.

**OPTIONS**

**Perte d'exploitation suite à dommages matériels causés aux locaux**

**Pertes indirectes justifiées**

Frais restés à la charge de l'Assuré\* suite à un sinistre indemnisable au titre de l'une des garanties suivantes, pour autant qu'elle soit souscrite : « Incendie, événements assimilés et vandalisme », « Événements climatiques », « Dégâts des eaux », indirectement motivés par ce sinistre, et autres que ceux engagés pour réparer ses causes et conséquences directes.

**Mode d'indemnisation du mobilier et matériel professionnel : valeur à neuf** ..... ans



**ANNEXE : BARÈME DES MOYENS DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION EN VOL DE VOS LOCAUX**

Descriptif des niveaux de protection contre le Vol

<b>1</b>	Les bâtiments* sont entièrement clos et couverts et les portes d'accès (devanture et portes de communication avec l'extérieur) comportent au moins un point de condamnation, c'est-à-dire : tout système de fermeture à clé ou verrouillage autre qu'avec cadenas.	
<b>2</b>	Les bâtiments* sont entièrement clos et couverts et les portes d'accès (devanture et portes de communication avec l'extérieur) comportent au moins un point de condamnation, c'est-à-dire : tout système de fermeture à clé ou verrouillage autre qu'avec cadenas, et surveillés par un système d'alarme anti-intrusion composé de matériel certifié NFA2P ou conforme à la norme européenne EN50131.	
<b>PROTECTION MÉCANIQUE</b>		
	Les bâtiments* sont entièrement clos et couverts et protégés par des protections mécaniques répondant aux conditions ci-dessous :	
<b>3</b>	<b>DEVANTURE</b> (ensemble des portes, tambour d'entrée, impostes, vitrines donnant sur la voie publique)	<p><b>L'une des protections ci-dessous :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>rideaux métalliques pleins ou à mailles ou micro perforés ou rideaux polycarbonates munis de fixation de sécurité extérieure commandés manuellement ou électriquement à partir d'une commande intérieure ou d'une serrure de sûreté extérieure ;</li> <li>grilles extensibles avec serre-grille de sécurité ;</li> <li>produits verriers conformes à la norme NFP 78-406 et classés P5 minimum.</li> </ul>
	<b>PORTES DE COMMUNICATION AVEC L'EXTÉRIEUR</b> (autres que celles de devanture)	<p><b>Chaque porte est équipée d'au moins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une serrure multipoints ;</li> <li>ou une serrure plus verrou ;</li> <li>ou une serrure ou un verrou plus barre de fer intérieure ;</li> <li>ou un moyen de condamnation électrique, électromécanique ou électromagnétique ;</li> </ul> <p>ET</p> <p>Parties vitrées : grilles ou barreaux répondant aux caractéristiques ci-dessous ou volets portatifs.</p>
	<b>AUTRES ISSUES</b> y compris les portes-fenêtres facilement accessibles de l'extérieur telles que définies ci-dessous.	<p><b>L'une des protections ci-dessous :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>persiennes métalliques ou en bois plein avec fermeture par espagnolette ou barre de fer ;</li> <li>volets mécaniques avec fermeture par barre de fer ;</li> <li>volets en bois plein vissés intérieurement ;</li> <li>volets pleins portatifs ;</li> <li>tôles d'acier fixées ou scellées ;</li> <li>grilles ou barreaux répondant aux caractéristiques ci-dessous ;</li> <li>produits verriers conformes à la norme NFP 78-406 et classés P5 minimum.</li> </ul>
<b>4</b>	Les bâtiments* assurés sont surveillés par un système d'alarme anti-intrusion installé par un professionnel qualifié, et composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>détecteurs périmétriques NFA2P ou conforme à la norme européenne EN50131 pour les portes d'accès extérieures et la devanture ;</li> <li>détecteurs périmétriques et/ou volumétriques NFA2P ou conforme à la norme européenne EN50131 pour les autres issues donnant sur l'extérieur, le système d'alarme est relié à une centrale de télésurveillance P3.</li> </ul>	

Descriptif des niveaux de protection contre le Vol

**PROTECTIONS MÉCANIQUE ET ÉLECTRONIQUE**

<b>5</b>	Les bâtiments* assurés sont protégés par des protections mécaniques décrites au niveau 3 et électroniques décrites au niveau 2.		
<b>6</b>	Les bâtiments* assurés sont protégés par des protections mécaniques décrites au niveau 3 et électroniques décrites au niveau 4.		
<b>7</b>	Les bâtiments* assurés sont protégés par des protections mécaniques et/ou électriques autres : merci de les indiquer en COMMENTAIRES page 6.		
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Grilles ou barreaux</b></p> <p>Éléments présentant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en fer ou en métal de même résistance ;</li> <li>• fixés par scellement, rivetage ou tout autre moyen ne pouvant être démonté de l'extérieur ;</li> <li>• ne laissant entre les éléments qu'un espace libre de 12 cm maximum, 17 cm étant toléré pour les barreaux posés avant la souscription du contrat.</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Issues facilement accessibles de l'extérieur</b></p> <p>Toute ouverture ou partie vitrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont la partie basse est à moins de 3 m du sol ;</li> <li>• ou pouvant être atteinte sans effort particulier à partir d'une terrasse, d'une toiture, d'une partie commune, d'un arbre ou d'une construction contiguë ou mitoyenne quelconque.</li> </ul> </td> </tr> </table>		<p><b>Grilles ou barreaux</b></p> <p>Éléments présentant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en fer ou en métal de même résistance ;</li> <li>• fixés par scellement, rivetage ou tout autre moyen ne pouvant être démonté de l'extérieur ;</li> <li>• ne laissant entre les éléments qu'un espace libre de 12 cm maximum, 17 cm étant toléré pour les barreaux posés avant la souscription du contrat.</li> </ul>	<p><b>Issues facilement accessibles de l'extérieur</b></p> <p>Toute ouverture ou partie vitrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont la partie basse est à moins de 3 m du sol ;</li> <li>• ou pouvant être atteinte sans effort particulier à partir d'une terrasse, d'une toiture, d'une partie commune, d'un arbre ou d'une construction contiguë ou mitoyenne quelconque.</li> </ul>
<p><b>Grilles ou barreaux</b></p> <p>Éléments présentant les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en fer ou en métal de même résistance ;</li> <li>• fixés par scellement, rivetage ou tout autre moyen ne pouvant être démonté de l'extérieur ;</li> <li>• ne laissant entre les éléments qu'un espace libre de 12 cm maximum, 17 cm étant toléré pour les barreaux posés avant la souscription du contrat.</li> </ul>	<p><b>Issues facilement accessibles de l'extérieur</b></p> <p>Toute ouverture ou partie vitrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont la partie basse est à moins de 3 m du sol ;</li> <li>• ou pouvant être atteinte sans effort particulier à partir d'une terrasse, d'une toiture, d'une partie commune, d'un arbre ou d'une construction contiguë ou mitoyenne quelconque.</li> </ul>		